

## COMPTE RENDU - SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le vingt novembre à vingt heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 10/11/2015

**Présents** : Mesdames : Carine GRANDJEAN ; Catherine MONNET ; Madeleine MIEGE ;

Messieurs : Jérôme BROCHIER Jean-Claude BRUSCHETTA, Jean-François HEBRARD ; Michel REVEYRON ; Pierre RUBOD ; Sébastien RUBOD DIT GUILLET ; Jean VEUILLET.

**Absents** : Gérard REVEYRON ayant donné pouvoir à M. RUBOD DIT GUILLET Sébastien

Mme Carine GRANDJEAN a été nommée secrétaire de séance.

### BAIL EMPHYTEOTIQUE

Monsieur le Maire donne lecture de tous les courriers échangés au sujet de la statue installée au Mont Châtel. (Courriers reçus par les San Pierrans (les pour et les contre), courriers envoyés par les opposants à la Mairie, au prêtre, au préfet et leur réponse)

Tour de table pour demander l'avis des conseillers.

Sur les 10 conseillers présents, 9 sont favorables à ce qu'elle reste, mais regrette le fait que cette statue ait été installée sans autorisation et vont faire le nécessaire pour régulariser la situation.

Seule Mme Madeleine MIEGE est opposée à laisser la statue en place.

La rédaction d'un bail emphytéotique est à l'étude chez le notaire, et sera prochainement présenté au Conseil municipal.

### COMTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du 30 mars dernier où il avait été décidé de donner 200 € à la Communauté de communes de Yenne dans le cadre du chantier jeune (50€ minimum par jour d'intervention).

Le Chantier est terminé ; les jeunes ont effectués 5 journées d'activité. Il faut donc prévoir un minimum de 250 € mais le Conseil est libre de donner plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner 300 € à la Communauté de communes dans le cadre du chantier jeune 2015.

### CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée la proposition de convention reçue du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG73), concernant son intervention sur les dossiers retraites CNRACL : traitement, contrôle des comptes individuels retraites (C.I.R.).

(G)

Le Conseil d'Administration du CDG73 a décidé d'instaurer des tarifs spécifiques qui resteront en vigueur pendant toute la durée de la convention (3 ans avec un effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015).

La signature de la convention n'entraînera aucune facturation si la commune n'adresse aucun dossier au CDG73.

Le Conseil municipal, après délibération autorise M. le Maire à signer la convention avec le CDG73 relative à leur intervention sur les dossiers retraite CNRACL.

## **REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Le projet de regrouper les Comcom de Yenne, CCLA et CCVG a été présenté à l'ensemble des Conseillers lors d'une réunion à Yenne. L'assemblée doit se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre.

M. le Maire fait un tour de table pour que chacun s'exprime :

3 « Pour » sur le principe mais « contre » le délai du schéma départemental de coopération intercommunale par manque d'informations : Pierre RUBOD, Jérôme BROCHIER et Jean HEBRARD

2 « Contre » : Jean Veuillet – Jean-Claude Bruschetta

6 « Abstention » : MIEGE Madeleine, GRANDJEAN Carine, MONNET Catherine, RUBOD Dit GUILLET Sébastien, REVEYRON Michel

## **COUPE AFFOUAGERES 2015**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à marteler en 2015 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes sur la parcelle n° 5 estimée à 150 m<sup>3</sup>

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Gérard Reveyron remplacé par Sébastien Rubod dit Guillet pour raison médicale

M. Pierre Rubod

M. Jean-Claude BRUSCHETTA

## **QUESTION DIVERSES**

→ Accueil d'une famille de Syriens : la CCY a voté oui sur le principe. Avis favorable des membres du Conseil.

→ SCoT : A la fin de l'année le POS devient caduque et nous passerons en RNU (Règles Nationales d'Urbanisme)

→ Salle multi-activités : L'architecte propose de modifier le plafond en dalle « o'portune ».

L'assemblée demande à ce dernier à ce que cela soit mis dans l'appel d'offre sous forme de variante pour connaître la différence de prix exacte. Appels d'offre sous peu. Remise des plis date limite le 14 janvier. Début des travaux prévu mi-mars.

→ Élections régionales les 6 et 13 décembre.

→ La CCY étend la semaine délirante sur les 2 mois d'été prochain. En partenariat avec St Pierre Animations, l'idée de proposer une balade avec buvette est validée.

Fait et affiché le 24/11/2015

Le Secrétaire de séance

Mme Carine GRANDJEAN

